

Séance publique du 18 mars 2002

Délibération n° 2002-0464

commission principale :

objet : **Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 28 janvier 2002 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001**

service : Direction générale - Service de l'assemblée communautaire

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 février 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 28 janvier 2002, en application de la délibération n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001.

N° B-2002-0394 Bron - Parilly centre - Aménagement des espaces extérieurs autour des bâtiments UC1 et UC8 - Avenants à trois marchés de travaux -

N° B-2002-0395 Bron - Revente, à la Serl, de locaux (lots n° 480-630) situés 6, rue Hélène Boucher et dépendant d'un immeuble en copropriété -

N° B-2002-0397 Corbas - Cession, à la société STEF-TFE, d'un terrain situé lieu-dit "Forêt du Velin Sud" -

N° B-2002-0398 Lyon 3° - Libération de l'immeuble communautaire situé 127, boulevard Vivier Merle - Indemnisation de la société Thalassa Tonus, locataire commerçante -

N° B-2002-0399 Lyon 6° - Marché communautaire attribué aux sociétés Socotec-Veritas pour le contrôle technique du projet d'extension de la Cité internationale - Avenant -

Vu ledit dossier ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

Vu sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DELIBERE

Prend acte du compte-rendu des décisions du Bureau citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2001-0379 en date du 21 décembre 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,